

---

« MICROSOFT COMPLETE POUR SURFACE HUB »

---

**Contrat de service commercial**  
**Conditions générales**

**FÉLICITATIONS!** Nous vous remercions de votre récent achat du produit « Microsoft Complete pour Surface Hub ». Veuillez conserver les présentes conditions générales à caractère important (« **Contrat de service** », « **Contrat** ») dans un lieu sûr, aux côtés du **justificatif de paiement** : vous en aurez besoin en cas de réclamation au titre de la garantie. Les informations figurant dans le présent **Contrat** ont vocation à servir de guide de référence utile, afin de vous aider à définir et comprendre LES OBJETS DE LA COUVERTURE de ce **Contrat**.

**DÉFINITIONS**

*Vous trouverez ci-dessous la signification des mots apparaissant en caractères gras dans le présent **Contrat** –*

- « **Nous** », « **Notre** », « **Nos** » : il s'agit ici du **fabricant**, ou d'un **administrateur** ou **administrateur des réclamations** agissant en son nom, tenu de fournir un service en vertu du présent **Contrat**.
- « **Fabricant** », « **Microsoft** » : le fabricant du matériel d'origine, Microsoft Ireland Operations Limited, à l'adresse The Atrium Building, Block B, Carmanhall Road, Sandyford Business Estate, Dublin 18, Irlande. Site Web : [www.microsoft.com](http://www.microsoft.com)
- « **Détaillant** » : le vendeur habilité par le **Fabricant** à acheter le présent **Contrat** à vous-même.
- « **Vous** », « **Votre** » : l'acheteur / le propriétaire du (des) **produit(s)** couvert(s) par le présent **Contrat**.
- Le (les) « **produit(s)** » : le (les) article(s) dont **vous** avez initialement fait l'acquisition ou le (les) article(s) de **remplacement** que **nous vous** avons fourni(s), à **notre** entière discrétion, couvert(s) par le présent **Contrat**.
- « **Plafond de garantie** » : la responsabilité maximale à assumer aux termes du présent **Contrat**, en raison de toute réclamation au titre de la garantie ou à tout autre titre au cours de la **durée** du présent **Contrat**, telle que mentionnée dans la partie « Garantie ».
- « **Dommages indirects** » : tous préjudices subis ou frais encourus par **vous**, qui ne sont pas spécifiquement couverts par le présent **Contrat** mais qui résultent d'un évènement qui l'est, tel qu'un manque à gagner ou une perte de bénéfices, une perte de profit, une perte d'usage ou de données, ou la survenance d'autres coûts supplémentaires.
- « **Prix d'achat d'origine** » : la somme du (des) **produit(s)** couverts que **vous** avez réglée ; à l'exclusion de toute taxe éventuelle et/ou de tous frais exigibles tels que mentionnés sur votre **justificatif de paiement**.
- « **Justificatif de paiement** » : le reçu d'origine de votre achat fourni sur le point de vente et sur lequel figure les informations liées au **produit** acheté, ou toute facture ou preuve de remplacement similaire, le cas échéant, concernée par la garantie du **fabricant** apportant la preuve que **vous** êtes propriétaire du **produit**.
- « **Durée** » : la période au cours de laquelle les dispositions du présent **Contrat** sont valables, telle que mentionnée dans **notre synthèse de couverture**.
- « **Panne** » : le dysfonctionnement d'une partie de **notre produit** dans le cadre d'une utilisation conforme aux directives du **fabricant** et résultant d'un défaut électronique, électrique ou mécanique interne au **produit**, provoquant l'arrêt soudain de son fonctionnement et nécessitant une **réparation** immédiate pour permettre la reprise de son fonctionnement normal.
- « **Réparer** » / « **réparation** » : les mesures que **nous** prenons afin de réparer, corriger ou restaurer **notre produit** pour le remettre en état de fonctionnement, à la suite d'une réclamation pour **panne** couverte par la garantie. *Les pièces utilisées pour la **réparation** du **produit** peuvent être neuves, d'occasion ou remises à neuf, et elles doivent correspondre aux caractéristiques d'usine du **produit** d'origine.*
- « **Remplacer** » ou « **remplacement** » : si **nous** déclarons que le **produit** d'origine défectueux ne peut pas faire l'objet d'une **réparation**, **nous vous** remettons alors un **produit** du même modèle, ou d'un modèle aux caractéristiques et fonctionnement similaires à ceux de **notre produit**. ***Nous nous** efforçons à déployer tous les efforts raisonnables dans le cadre de sa **réparation**, mais **nous nous** réservons le droit de **remplacer** le **produit** défectueux, à **notre** seule discrétion, par un modèle neuf, reconstruit ou remis à neuf présentant des caractéristiques et un fonctionnement similaires.*
- « **Synthèse de la protection** » : il s'agit de la première page de **notre** compte **Microsoft** en ligne, telle que mentionnée dans la partie « Garantie », confirmant l'existence de **notre** couverture de garantie au titre du présent **Contrat**.

**DURÉE – DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA COUVERTURE**

La couverture de toute **panne** commence à compter de l'expiration du délai de la plus courte partie de la garantie d'origine pièces et/ou main-d'œuvre du **fabricant**, et elle s'étend jusqu'à la fin de la **durée** de **notre Contrat**, telle que figurant sur **notre synthèse de couverture**, ou bien jusqu'à ce que le **plafond de garantie** ait été atteint, selon l'évènement intervenant le premier.

**ADMISSIBILITÉ DES PRODUITS**

Afin d'être couvert par le présent **Contrat**, le **produit** : (a) doit avoir été acheté auprès d'un **détaillant** ; (b) doit être couvert par une garantie du **fabricant** d'une durée de douze (12) mois minimum, et (c) ne doit pas être pris en charge par quelque assurance, garantie et/ou **Contrat** de service offrant les mêmes avantages que ceux décrits aux présentes.

**OBJETS DE LA COUVERTURE – GÉNÉRALITÉS**

En cas d'incident pris en charge par la garantie, le présent **Contrat** couvre le coût de la main-d'œuvre et/ou des pièces requises afin de **réparer** le **produit** ou, à notre seule discrétion, le **remplacement** du **produit** à la place de sa **réparation**, en cas de **panne**. Les réparations sur place, le retrait, la réinstallation et l'expédition du produit couvert vers notre centre de dépôt (le cas échéant) sont également pris en charge. *REMARQUE : tout dommage*

accidentel survenant à la suite de la manipulation du produit (chute de ce dernier, renversement de liquide sur celui-ci ou en cas d'écran brisé) N'EST PAS couvert.

La couverture décrite dans le présent **Contrat** n'a pas vocation à remplacer ou à fournir des avantages cumulés à ceux de toute garantie du **fabricant** en période de validité. Au cours d'une telle période, tout élément couvert par cette garantie relève uniquement de la responsabilité du **fabricant** et ne sera pas pris en charge par le présent **Contrat**, indépendamment de la capacité ou non du **fabricant** à honorer ses obligations. **Nous nous** engageons à **réparer** ou **remplacer votre produit** conformément aux dispositions du présent **Contrat**. Si nous décidons de remplacer **votre produit**, il est possible qu'en raison des avancées technologiques, **nous vous** remettons un produit attestant d'un prix de vente inférieur à celui de **votre produit** ; dans ce cas, aucun remboursement de la différence de prix entre **votre produit** et le produit de remplacement n'aura lieu. Toutes pièces ou unités remplacées en vertu du présent **Contrat** deviennent **notre** propriété dans leur intégralité.

## GARANTIE

(Telle que mentionnée dans votre **synthèse de protection** et s'appliquant à **vous-même**)

**Votre synthèse de protection** est accessible sur <https://mybusinessservice.surface.com/>

Si **vous** avez fait l'acquisition de la garantie « Complete pour Surface Hub », telle qu'indiquée sur **votre synthèse de protection**, **votre Contrat** prend en charge les **pannes** survenant sur **votre produit**.

## PANNE

**Vous** bénéficiez d'une couverture prenant en charge un nombre illimité de réclamations pour **panne** au titre de la garantie pendant la **durée** du présent **Contrat**, pour les coûts liés à la **réparation** ou au **remplacement de votre produit** en cas de **panne**, dans la limite du **plafond de garantie** édicté dans le présent **Contrat**.

## PLAFOND DE GARANTIE

Pendant la **durée** de **votre Contrat**, le montant maximum que nous sommes tenus de vous verser pour chaque réclamation au titre de la garantie ne doit pas dépasser le **prix d'achat d'origine** de **votre produit**.

Pendant la **durée** de **votre Contrat**, les éléments suivants sont pris en charge par la garantie :

- Un nombre illimité de **réparations** au cours de la **durée** de **votre Contrat**, dans la mesure où elles n'excèdent pas le **prix d'achat d'origine** de **votre produit**, et tant qu'un **remplacement** de celui-ci n'est pas nécessaire.
- Jusqu'à un (1) **remplacement** de **votre produit**.

Dans le cas où un **remplacement** de **votre produit** est nécessaire, la couverture s'éteint et aucune autre ne sera valable à partir du jour où le **produit** de **remplacement** **vous** est remis.

**REMARQUE – Concernant les remplacements :** En vertu de **votre Contrat**, lorsqu'un produit de **remplacement** est nécessaire et **vous** est fourni à la place de travaux de **réparation**, tous les accessoires n'étant pas essentiels au fonctionnement basique de **votre produit** ne seront PAS fournis avec le produit de **remplacement**. Il est possible que le produit de **remplacement** ne corresponde pas exactement à **votre produit** en termes de modèle et de couleur. Un produit de **remplacement** est un produit neuf ou remis à neuf présentant des caractéristiques et un fonctionnement identiques ou similaires à **votre produit**.

## OBJETS NON COUVERTS – EXCLUSIONS

### LE PRÉSENT CONTRAT NE COUVRE PAS LES RÉCLAMATIONS RELATIVES À OU RÉSULTANT :

- |  |  |
|--|--|
| (a) De conditions préexistantes pour lesquelles <b>vous vous</b> êtes engagé ou dont <b>vous</b> aviez connaissance ( <i>Les conditions préexistantes se réfèrent à des conditions qui, dans les limites de toute probabilité mécanique ou électrique raisonnable, sont liées au bon fonctionnement mécanique de votre produit avant la conclusion du présent Contrat</i> ). | (h) De dommages ou dysfonctionnements de <b>votre produit</b> provoqués par ou dus à l'action d'un virus informatique ou de toute autre défaillance informatique.  |
| (b) Du conditionnement et/ou du transport inapproprié effectué par <b>vous</b> ou <b>votre</b> représentant et ayant provoqué des dommages sur le <b>produit</b> au cours du transport, y compris un arrimage inadéquat du <b>produit</b> pendant le transport.  | (i) De la perte, du vol, d'un acte malveillant ou d'une disparition.   |
| (c) De tout <b>dommage indirect</b> quel qu'il soit.   | (j) Des événements fortuits parmi lesquels : les émeutes, les rayonnements nucléaires, la guerre, les actes hostiles, la contamination radioactive, les conditions environnementales dangereuses, l'exposition à des conditions météorologiques dangereuses ou à une catastrophe naturelle, les effondrements, les explosions ou collisions avec un autre objet, les incendies, tout type de précipitations ou d'humidité, la foudre, la saleté/sable ou la fumée. |
| (d) Des modifications, ajustements, transformations, réparations ou manipulations réalisées par toute personne autre qu'un technicien de service agréé par <b>nous-mêmes</b> .   | (k) De dommages physiques, quels qu'ils soient, survenus sur le <b>produit</b> à la suite d'un événement soudain et imprévu, venant troubler son fonctionnement et n'étant pas expressément exclu du présent <b>Contrat</b> .  |
| (e) Des dommages causés par le gel, la surchauffe, la rouille, la corrosion, la déformation ou le pliage.  | (l) Du manquement du respect des recommandations du <b>fabricant</b> en  |
| (f) De l'usure et de la détérioration progressive de la performance du <b>produit</b> .  |  |
| (g) D'un traitement nuisible, dommageable, malveillant, imprudent ou   |  |

- matière d'entretien, ou à l'exploitation ou au stockage du **produit** dans des conditions différentes des spécifications ou instructions données par le **fabricant**.
- (m) D'un (de) **produit(s)** faisant l'objet d'un rappel du **fabricant**, d'une action au titre de sa garantie ou de travaux en vue de réparer un défaut de conception ou d'un composant, un assemblage inapproprié ou une erreur commise par le **fabricant** indépendamment de sa capacité à rembourser de telles réparations.
  - (n) D'un (de) **produit(s)** dont le numéro de série a été supprimé ou modifié.
  - (o) De dommages esthétiques survenus sur **votre produit** de quelque façon que ce soit, par ex. via une marque, une égratignure ou une bosse, à moins que ce dommage esthétique n'entraîne une dégradation du fonctionnement.
  - (p) De l'entretien régulier ou préventif ou bien de l'adaptation, de la modification ou de la révision normale.
  - (q) De tous travaux de service liés au **produit** et couverts par une garantie, une autre police de service ou une assurance.
  - (r) Des accessoires (tels qu'un clavier amovible, un stylet numérique, etc.).
  - (s) D'imperfections sur l'écran/le moniteur telles que les « images brûlées » (combustion interne du phosphore) sur les écrans CRT, LCD, LED ou plasma causées par les jeux vidéo, un affichage prolongé d'un ou plusieurs signaux vidéo ou des fissures sur l'écran.
  - (t) Des coûts de pièces détachées non couverts par la garantie initiale du **fabricant** du **produit**, ou de toutes pièces hors exploitation/non motorisées à l'instar des pièces en plastique ou autres telles que les câbles d'accessoires, les batteries (sauf disposition contraire mentionnée dans le présent **Contrat**), les connecteurs, les cordons, les fusibles, les claviers, les boîtiers et moulages en plastique, les interrupteurs et le câblage.
  - (u) De la responsabilité ou des dommages matériels, de la blessure ou du décès d'une personne dans le cadre de l'exploitation, de l'entretien ou de l'utilisation du **produit**.
  - (v) De tous frais découlant de la défaillance d'un article destiné à être un produit consommable.
  - (w) De toute réclamation dans le cadre de laquelle aucun **justificatif de paiement** n'a été fourni, sauf dans la mesure où **nous** consentons à transposer les avantages du présent **Contrat**.
  - (x) De toute réclamation concernant la restauration d'un logiciel ou de données, ou la récupération de données à partir de **votre produit**.
  - (y) D'une utilisation inadéquate de l'électricité, de fluctuations de courant ou de surtensions ;
  - (z) De services effectués en dehors de la France.

## RÉCLAMATIONS AU TITRE DE LA GARANTIE

**IMPORTANT** : L'INTRODUCTION D'UNE RÉCLAMATION AU TITRE DE LA GARANTIE NE SIGNIFIE PAS NÉCESSAIREMENT QUE LA PANNE DE **VOTRE PRODUIT** OU LES DOMMAGES QU'IL A SUBIS SONT COUVERTS PAR **VOTRE CONTRAT**. LE PRÉSENT **CONTRAT** NE FOURNIT AUCUNE COUVERTURE DANS LE CAS OÙ **VOUS** EFFECTUEZ DES RÉPARATIONS NON AUTORISÉES.

En vue d'obtenir une autorisation et des services, veuillez respecter les procédures suivantes aussitôt que possible, en toutes circonstances, dans un délai de quatorze (14) jours à compter de l'occurrence de l'évènement couvert par la garantie. Le non respect de cette procédure est susceptible de rendre nulle **votre** réclamation au titre de la garantie.

Si **vous** introduisez un recours en garantie, **Microsoft vous** posera des questions concernant **votre** réclamation et la nature de la **panne**. **Vous** êtes tenu de répondre à ces questions aussi honnêtement et justement qu'il **vous** est possible. **Vous vous** engagez à ne pas faire de fausse déclaration : toutes informations inexactes sont susceptibles de rendre nulle **votre politique de garantie**.

Pour un service optimal, contactez-**nous** par téléphone, au numéro indiqué sur <http://support.microsoft.com/gp/customer-service-phone-numbers>. **Nos** représentants agréés disposeront sans délai d'informations au sujet du problème rencontré par **votre produit**. Une fois la prise en charge confirmée, vous obtiendrez les services requis pour le produit défectueux, sous l'une des ou toutes les formes suivantes :

1. Tentative de résolution du problème par téléphone et/ou à distance.
2. Si **nous** ne parvenons pas à résoudre ce problème par téléphone et/ou à distance, **nous** enverrons un technicien agréé sur place en vue d'une évaluation et d'une tentative de **réparation du produit**.
3. Dans l'hypothèse où le **produit** défectueux ne peut être réparé sur place et doit nécessairement être expédié à l'un de **nous** centres de dépôt, **nous nous** chargeons du retrait de ce **produit** et de son expédition à notre centre de dépôt, ainsi que du renvoi et de la réinstallation du **produit réparé** (ou, le cas échéant, du **produit de remplacement**) chez **vous**.

*REMARQUE* : Le **produit** concerné par le défaut ne doit pas être retourné au **détaillant** ou expédié où que ce soit sans consigne de **notre part**.

**Nous** ne prenons en charge que les services admissibles effectués par un prestataire de service, un détaillant ou un centre de dépôt que **nous** avons agréé. Lorsque la **durée** de **votre Contrat** arrive à échéance pendant la période d'une réclamation approuvée, la couverture garantie par le présent **Contrat** est prolongée jusqu'au jour où cette réclamation est intégralement résolue conformément aux conditions générales de **votre Contrat**.

## RENOUVELLEMENT

Le présent **Contrat** peut être renouvelé à l'expiration de sa **durée** prévue, à **notre** discrétion. Si **nous vous** proposons une extension de garantie, le prix du renouvellement indiquera l'âge de **votre produit** et le coût en vigueur d'un **produit de remplacement** à cette date.

## TRANSFERT

**Vous** n'êtes pas habilité à transférer sur tout autre produit ou à un tiers la couverture de garantie en vertu du présent **Contrat**.

---

## RÉSILIATION

---

### VOTRE DROIT DE RÉSILIATION

**Vous** êtes habilité à résilier le présent **Contrat** à tout moment : le cas échéant, veuillez **nous** faire part de **votre** demande de résiliation en utilisant les coordonnées ci-dessous.

**Vous** pouvez **nous** écrire à l'adresse suivante : Contract Cancellations, Microsoft Ireland Operations Limited, The Atrium Building, Block B, Carmanhall Road, Sandyford Business Estate, Dublin 18, Ireland, **nous** appeler au numéro de téléphone indiqué sur <http://support.microsoft.com>, ou nous envoyer un e-mail à l'adresse [msepbus@microsoft.com](mailto:msepbus@microsoft.com).

Si **votre** demande de résiliation est effectuée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'achat du présent **Contrat**, le montant d'acquisition du **Contrat** que **vous** avez réglé **vous** sera remboursé à cent pour cent (100 %), dans la mesure où aucune réclamation au titre de la garantie n'a été déposée pendant cette période.

Si **votre** demande de résiliation est effectuée au-delà d'un délai de trente (30) jours à compter de la date d'achat du présent **Contrat**, le montant d'acquisition du **Contrat** que **vous** avez réglé **vous** sera remboursé au prorata, dans la mesure où aucune réclamation au titre de la garantie n'a été déposée.

### NOTRE DROIT DE RÉSILIATION

Dans l'hypothèse où **nous** résilions le présent **Contrat**, **nous vous** en informons par le biais d'un préavis écrit de trente (30) jours minimum avant la date effective de résiliation. Ce préavis est envoyé à **votre** adresse enregistrée dans **notre** fichier (par e-mail ou adresse postale le cas échéant), et il contient la raison et la date effective d'une telle résiliation. Dans l'hypothèse où **nous** résilions le présent **Contrat**, **vous** bénéficiez d'un remboursement au prorata s'appuyant sur les mêmes critères que susmentionnés. Aucuns frais de résiliation ne s'appliquent.

**Nous** sommes habilités à résilier le présent **Contrat** uniquement pour les raisons suivantes :

- (a) le non-paiement du montant d'achat du présent **Contrat** de **votre** part,
- (b) de fausses déclarations intentionnelles de **votre** part, ou
- (c) un manquement grave de **votre** part aux obligations du présent **Contrat**, en lien avec le **produit** ou son utilisation.

---

## PROCÉDURE EN CAS DE RÉCLAMATION

---

**Notre** priorité est de **vous** fournir un service de première classe. Toutefois, si **vous** n'en êtes pas satisfait, nous vous invitons à le faire savoir à l'un de **nos** représentants, en nous joignant par téléphone au numéro indiqué sur <http://support.microsoft.com/gp/customer-service-phone-numbers>, <https://support.microsoft.com>, par e-mail à l'adresse : [msepbus@microsoft.com](mailto:msepbus@microsoft.com).

**Nous vous** répondrons dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la réception de **votre** réclamation. Dans l'hypothèse où **nous** ne sommes pas en mesure de répondre de façon satisfaisante à **votre** question dans ce délai (en raison par ex. de la nécessité d'une enquête approfondie), **nous vous** informerons des mesures que **nous** mettons en place pour traiter **votre** réclamation, de la date estimée à laquelle une réponse complète **vous** sera donnée, et par qui. Dans un tel cas, une réclamation nécessite généralement un délai de quatre (4) semaines pour être résolue.

---

## PROTECTION DES DONNÉES ET DE LA VIE PRIVÉE

---

### ACCORD RELATIF AU TRANSFERT DE DONNÉES

Par le biais de l'achat du présent **Contrat**, **vous** consentez à l'utilisation de **vos** données dans la mesure décrite ci-dessous.

### PROTECTION DES DONNÉES

**Nous nous** engageons à protéger **votre** vie privée y compris **vos** données à caractère personnel sensibles. Veuillez lire attentivement cette section : en signant le présent **Contrat**, **vous** êtes alors réputé avoir pris connaissance et avoir consenti à ces termes.

### MESURE ET ÉTENDUE DE L'UTILISATION, DE LA PROTECTION ET DU PARTAGE DE VOS INFORMATIONS

**Notre** utilisation de **vos** informations (nom, coordonnées, données liées à **votre** achat, informations relatives au produit et à la garantie) a pour objectif la gestion de **votre Contrat**, y compris en ce qui concerne la souscription et la gestion des réclamations au titre de la garantie. Cet objectif peut justifier la divulgation de ces informations aux assureurs, administrateurs, souscripteurs tiers et réassureurs.

**Vos** informations sont composées de l'ensemble des renseignements que **nous** possédons à propos de **vous** et de **vos** transactions, ainsi que des données obtenues par des tiers. **Nous** garantissons une protection adéquate de **vos** données.

**Nous nous** engageons à ne pas divulguer **vos** informations à toute personne ne faisant pas partie du groupe Microsoft, sauf dans les cas suivants :

- Lorsque **vous** nous avez donné **votre** autorisation.
- Lorsque **nous** en sommes tenus ou autorisés par la loi.

- À l'intention des agences de renseignements commerciaux ou organismes de prévention des fraudes dans la mesure autorisée par la loi.
- À l'intention d'autres entreprises **nous** ou **vous** fournissant un service au titre du présent **Contrat**.
- Lorsque **nous** procédons à un transfert de droits et obligations au titre du présent **Contrat**.

**Nous** sommes habilités à transmettre **vos** informations à d'autres pays et juridictions à des fins de gestion de **votre Contrat**, dans les limites établies ci-dessus, et dans la mesure où la personne à laquelle **nous** fournissons ces informations garantit une protection adéquate de celles-ci. Cependant, les organismes chargés de l'application de la loi et toutes autres autorités sont habilités à accéder à ces informations, dans l'objectif de prévenir et déceler toute infraction et de satisfaire aux obligations légales.

**Vous** consentez ainsi expressément à ce que des entreprises du groupe Microsoft ou d'autres entreprises disposent et traitent des informations concernant **votre produit** et **vous-même**, dans les limites établies ci-dessus, au sein des États-Unis.

#### VOS DROITS

Certains droits concernant l'accès à **vos** informations **vous** sont reconnus. **Vous** êtes habilité à recevoir une copie des informations à caractère personnel dont **nous** disposons à **votre** sujet. Dans l'hypothèse où certaines de ces informations s'avèrent fausses ou incomplètes, veuillez **nous** le signaler dans les plus brefs délais.

#### FINS COMMERCIALES

**Nous nous** engageons à ne pas utiliser **vos** données à des fins commerciales. L'ensemble des informations fournies ont vocation à servir uniquement la gestion de **votre Contrat**, dans la mesure où **vous** n'avez pas expressément consenti à toute autre utilisation.

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES

---

#### DROIT APPLICABLE

Les parties au présent **Contrat** sont libres de choisir le droit s'appliquant à ce **Contrat**. En l'absence d'accord contraire, le présent **Contrat** est régi par le droit français.

#### SOUS-TRAITANCE

**Nous** sommes habilités à sous-traiter ou mandater l'exécution de **nos** obligations à des tiers, sans toutefois être déchargés de **nos** obligations à **votre** égard.

#### RENONCIATION ET AUTONOMIE DES CLAUSES

Le manquement d'une partie à exiger l'exécution par l'autre partie de toute disposition figurant aux présentes n'affectera pas le droit d'exiger son application à tout moment par la suite ; et la renonciation par une partie à invoquer une violation d'une de ces dispositions ne saura être considérée comme une renonciation à la disposition elle-même.

Dans le cas où une disposition du présent **Contrat** s'avère inapplicable ou nulle en vertu d'une loi ou d'une décision judiciaire applicable, le caractère nul ou inapplicable de cette disposition n'entraîne pas l'inopposabilité ou la nullité du présent **Contrat** dans son entier. Le cas échéant, une telle disposition doit alors être modifiée et interprétée de manière à se rapprocher autant que possible de ses objectifs initiaux, dans les limites prévues par la loi ou la jurisprudence applicable.

#### SUBROGATION

Conformément à l'article L.121-12 du Code des assurances, l'**assureur** est « subrogé dans les droits et actions de l'assuré, jusqu'à concurrence de l'indemnité versée ».

#### PLUSIEURS POLICES D'ASSURANCE

Conformément à l'article L.121-4 du Code des assurances, lorsque plusieurs assurances ont été contractées sans fraude en vue de la couverture d'un même risque et pour un même intérêt, chacune de ces assurances « produit ses effets dans les limites des garanties de chaque **Contrat** et dans le respect des dispositions de l'article L.121-1 [du même code], quelle que soit la date à laquelle l'assurance aura été souscrite. Dans ces limites, le bénéficiaire du **Contrat** peut obtenir l'indemnisation de ses dommages en s'adressant à l'assureur de son choix ».

#### NOTIFICATIONS

**Vous** acceptez expressément d'être contacté, à des fins de gestion de **votre Contrat**, aux numéros de téléphone ou aux adresses postales ou électroniques que **vous nous** avez fournies. Toutes les notifications ou demandes en lien avec le présent **Contrat** seront effectuées par écrit et envoyées par tout moyen raisonnable, y compris par courrier postal, e-mail, télécopie, SMS ou service de messagerie express agréé. Les notifications qui **vous** sont adressées sont réputées transmises au moment de leur envoi par e-mail ou fax aux coordonnées que **vous nous** avez fournies, ou trois (3) jours à compter de l'envoi d'un courrier postal à l'adresse postale que **vous nous** avez indiquée.

## ACCORD DANS SA GLOBALITÉ

Le présent **Contrat**, comprenant la **synthèse de couverture**, les conditions, limitations, exceptions et exclusions, ainsi que votre **justificatif de paiement**, constituent l'intégralité de l'accord passé entre **vous**-même et **nous**-mêmes. Aucune représentation, promesse ou condition ne figurant pas aux présentes ne pourra modifier ces éléments, à moins que la loi l'exige.

## PRESCRIPTION

« Toutes actions dérivant [de la présente **politique de garantie**] sont prescrites par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance. Toutefois, ce délai ne court :

- 1- en cas de réticence, omission, déclaration fautive ou inexacte sur le risque couru, que du jour où l'assureur en a eu connaissance ;
- 2- en cas de sinistre, que du jour où les intéressés en ont eu connaissance, s'ils prouvent qu'ils l'ont ignoré jusque-là.

Quand [votre] action contre l'**assureur** a pour cause le recours d'un tiers, le délai de la prescription ne court que du jour où ce tiers a exercé une action en justice contre [vous] ou a été indemnisé par [vous]. » [article 114-1 du Code des assurances]

« La prescription est interrompue par une des causes ordinaires d'interruption de la prescription et par la désignation d'experts à la suite d'un sinistre. L'interruption de la prescription de l'action peut, en outre, résulter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée par l'**assureur** à [votre attention] en ce qui concerne l'action en paiement de la prime et par [vous] à l'**assureur** en ce qui concerne le règlement de l'indemnité. » [article 114-2 du Code des assurances]

« Par dérogation à l'article 2254 du Code civil, les parties [à la **politique de garantie**] ne peuvent, même d'un commun accord, ni modifier la durée de la prescription, ni ajouter aux causes de suspension ou d'interruption de celle-ci. » [article 114-3 du Code des assurances]

Les causes ordinaires d'interruption sont les suivantes :

- « La reconnaissance par le débiteur du droit de celui contre lequel il prescrivait interrompt le délai de prescription. » [article 2240 du Code civil]
- « La demande en justice, même en référé, interrompt le délai de prescription ainsi que le délai de forclusion. Il en est de même lorsqu'elle est portée devant une juridiction incompétente ou lorsque l'acte de saisine de la juridiction est annulé par l'effet d'un vice de procédure. » [article 2241 du Code civil]
- « Le délai de prescription ou le délai de forclusion est également interrompu par une mesure conservatoire prise en application du code des procédures civiles d'exécution ou un acte d'exécution forcée. » [article 2244 du Code civil]
- « L'interpellation faite à l'un des débiteurs solidaires par une demande en justice ou par un acte d'exécution forcée ou la reconnaissance par le débiteur du droit de celui contre lequel il prescrivait interrompt le délai de prescription contre tous les autres, même contre leurs héritiers. En revanche, l'interpellation faite à l'un des héritiers d'un débiteur solidaire ou la reconnaissance de cet héritier n'interrompt pas le délai de prescription à l'égard des autres cohéritiers, même en cas de créance hypothécaire, si l'obligation est divisible. Cette interpellation ou cette reconnaissance n'interrompt le délai de prescription, à l'égard des autres codébiteurs, que pour la part dont cet héritier est tenu. Pour interrompre le délai de prescription pour le tout, à l'égard des autres codébiteurs, il faut l'interpellation faite à tous les héritiers du débiteur décédé ou la reconnaissance de tous ces héritiers. » [article 2245 du Code civil]
- « L'interpellation faite au débiteur principal ou sa reconnaissance interrompt le délai de prescription contre la caution. » [article 2246 du Code civil]